



Prime différentielle suite changement de convention

Par **muhmia**, le **10/10/2009** à **22:13**

Bonjour, mon entreprise change de convention collective (de commerce en gros de viande à CHARCUTERIE code APE 3125). ceci au 1er octobre 2009. elle a "profité" de ce changement pour reclasser l'ensemble du personnel. étant passé agent de maîtrise au 1er décembre 2008, je me retrouve toujours agent de maîtrise, mais avec une perte de salaire de l'ordre de 200 euros brut, ces 200 euros sont compensés par une "prime différentielle". toutefois, je suis extrêmement surpris de voir que le salaire que j'ai négocié il y'a peu de temps soit remis en cause, alors que dans le même temps d'autres agents de maîtrise de mon service ont bénéficié d'une augmentation de 120 euros. nous avions auparavant le même salaire et rien n'a changé dans nos tâches respectives. puis-je contester ce que je ressens comme un déclassement (voir une attaque personnelle de ma hiérarchie avec laquelle j'ai des rapports, ... tendus) et si oui, comment? merci de votre réponse, cordialement. muhmia.